

Groupe communiste – Yann VINCE (REZE)

Point 3 – Création du pôle métropolitain Nantes - Saint-Nazaire et approbation des statuts

Point 4 – Espace métropolitain Loire Bretagne - Création du pôle métropolitain Loire Bretagne - Adhésion - Approbation du projet de statuts

Monsieur le président, chers collègues,

Les deux projets qui sont soumis aujourd'hui à notre approbation, le pôle métropolitain Nantes – Saint-Nazaire et l'espace métropolitain Loire Bretagne impliquent, pour les élus communistes, que soient prises en compte les préoccupations de nombre d'élus et de nos concitoyens quant à la conception de l'aménagement du territoire et à l'évolution de la gouvernance.

La démocratie locale et de proximité incarnée par les communes et les intercommunalités doivent inspirer toute perspective d'évolution des outils réglementaires et opérationnels qu'entendent se donner d'aussi grands territoires. A cet égard, je voudrais dire ici la pertinence de l'action menée à l'échelle du SCOT Nantes – Saint-Nazaire depuis 2003 même s'il faut bien reconnaître que son périmètre, si proche soit-il de l'aire urbaine réelle, ne prend pas en compte la rive sud de l'Estuaire, espace de vie ayant en commun les mêmes problématiques d'aménagement. La dynamique réelle de cet espace suppose que nous adaptions l'outil aux objectifs que nous nous assignons dans un contexte marqué par des processus économiques et spatiaux aggravant inégalités sociales et inégalités des territoires.

Le sociologue Michel Bassand avait, il y a quelques années, développé cette théorie sur le phénomène de métropolisation des territoires à laquelle nous assistons, qu'il y avait là un enjeu d'aménagement du territoire et de gouvernance. Sans développer

ici cette théorie, retenons que pour Bassand les métropoles sont par nature prédatrices et porteuses de processus de dégradations sociales et environnementales. Ainsi, l'étalement urbain et la « gentrification » des centres villes sont des menaces réelles pour les habitants comme pour l'environnement. Pour lui, les espaces métropolitains doivent être des espaces d'équilibre entre équité sociale et économique et préservation de l'écosystème. Il pose enfin la question pertinente à notre sens de la gouvernance. Pour pallier les impacts négatifs sur les individus, avec les phénomènes d'exclusion, et sur l'environnement, les métropoles doivent favoriser le processus de liaisons interterritoriales.

Les élus communistes partagent assez cette analyse et c'est en ce sens qu'ils approuvent la création des deux pôles métropolitains, l'un sur le périmètre du SCOT, l'autre à l'échelle des grandes agglomérations de l'Ouest que sont avec Nantes, Brest, Rennes, Saint-Nazaire et Angers. Ils permettent d'accompagner et de développer la dynamique de ces territoires sans créer une métropole au sens voulu par le gouvernement dans sa réforme des collectivités locales, métropole avalant les compétences du département et de la région. La mise en réseau des établissements publics de coopération intercommunale nous paraît en effet la bonne démarche permettant de développer à l'échelle des territoires concernés des actions répondant aux attentes de nos populations en matière de développement économique, de déplacements, d'environnement et d'accompagnement opérationnel. A l'échelle de l'espace Loire Bretagne, cela permet de pérenniser et d'acter des pratiques jusqu'à présent informelles mais aussi d'appréhender les problématiques d'agglomération auxquelles nous sommes confrontés, dans une visée de cohésion sociale et de développement durable, de projets partagés.

A cet effet, nous souhaitons que le débat démocratique, au sein des instances de démocratie représentative mais aussi avec les citoyens, les acteurs économiques et sociaux permette d'innover en matière de gouvernance. Rapprocher les territoires entre eux, gommer les inégalités géographiques, sociales et économiques doit être pour nous un objectif essentiel des outils que nous mettons en place. Coopération et partenariat en sont la clé.

Je vous remercie de votre attention.